

RAPPORT N° 02/1-18
au Conseil Municipal

OBJET

DENOMINATION DE L'ECOLE PRIMAIRE DE BELLEVUE A LA BRETAGNE

Les parents d'élèves et les enseignants de l'Ecole Primaire de Bellevue à La Bretagne, après délibération favorable prise à l'unanimité en Conseil d'Ecole, m'ont adressé une proposition visant au changement de dénomination de leur établissement en

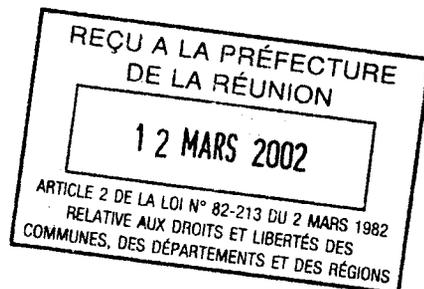
«ECOLE PRIMAIRE MAXIME LAOPE».

Leur démarche est motivée par le souhait de mettre en valeur la culture locale à travers l'œuvre de ce chanteur, poète et comédien réunionnais.

L'artiste a déjà répondu positivement à leur demande.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 02/1-18
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 1er mars 2002

OBJET

DENOMINATION DE L'ECOLE PRIMAIRE DE BELLEVUE A LA BRETAGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 02/1-18 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Serge HOARAU, 7^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Ecole et Restauration Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la proposition de changement de dénomination de l'Ecole Primaire de Bellevue à La Bretagne en «ECOLE PRIMAIRE MAXIME LAOPE».

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 07 MARS 2002

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

